



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tauromachie

Question écrite n° 111120

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les intérêts économiques liés à la corrida. L'organisation des corridas nécessite en effet la coopération des restaurateurs, des cafetiers, des hôteliers... Les recettes que rapportent les corridas constituent des arguments de poids pour les défenseurs de la tauromachie. Aussi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place afin que ces arguments économiques ne justifient plus ces spectacles barbares. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

La France s'est dotée depuis de nombreuses années d'un arsenal législatif et réglementaire spécifique en matière de protection animale, notamment sur le fondement de deux articles du code rural (loi du 10 juillet 1976) : l'article L. 214-1 qui considère l'animal comme un être sensible et l'article L. 214-3 qui prescrit l'interdiction des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité. Ces principes fondateurs de la protection animale ont été suivis de nombreux textes réglementaires applicables selon les espèces animales et les utilisations auxquelles elles sont éventuellement destinées. Cependant, les articles R. 654-1 et 521-1 du code pénal qui définissent respectivement les sanctions applicables aux auteurs de mauvais traitements, sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux, excluent de leur champ d'application « les courses de taureaux, lorsqu'une tradition locale et ininterrompue peut être invoquée ». Aucun projet n'est en cours actuellement pour modifier le cadre juridique existant. Mais la législation en place et son application ferme par les magistrats doivent permettre d'assurer le respect de l'animal, tout en conservant la possibilité d'une pratique spécifique à certaines régions et tolérée en tant que telle.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111120

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12324

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1254